

Le Président

**23.04.03**

## **Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024**

**Séance Plénière du 19 octobre 2023**

La collectivité régionale est plus que jamais au cœur du quotidien des habitants. Notre action publique face aux crises successives a renforcé cette place essentielle qu'occupe notre région pour intervenir en soutien des acteurs locaux sur l'animation et le développement du territoire ainsi que pour organiser et coordonner les stratégies et les actions sur les grands enjeux de demain.

Ce double rôle, désormais pleinement reconnu, trouvera sa traduction pour 2024 dans ces orientations budgétaires au travers de 6 priorités qui structureront l'action régionale au cours de cette année :

- La solidarité plus que jamais au cœur des politiques régionales
- La transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique au cœur de l'intervention régionale
- La mobilisation des outils d'intervention économique pour le développement de l'emploi dans l'ensemble des entreprises
- Le soutien régional vers tous les territoires avec le renforcement des services en proximité
- Le soutien permanent au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs dans un modèle agroécologique et économique ambitieux
- Le bien vivre par la culture, le sport et la vitalité associative.

Les politiques publiques qui en découleront, qu'elles soient en consolidation, en reconduction ou en construction, contribueront toutes aux objectifs de plus de solidarité, de proximité et d'accélération des transitions auxquelles nous aspirons.

Les objectifs poursuivis par la région se déclineront dans un cadre budgétaire toujours extrêmement contraint, la Région, comme d'autres collectivités, étant prise en étau par des charges qui augmentent plus vite que les recettes.

Concernant les dépenses, le contexte économique inflationniste fait croître rapidement certaines dépenses liées au coût de l'énergie, des denrées et bien sûr aux ressources humaines directes ou indirectes de la collectivité. Les charges supplémentaires, dont la hausse a été amorcée en 2022 et amplifiée en 2023, continueront de progresser en 2024 à un niveau peut être inférieur, mais aujourd'hui non stabilisé. Cette inflation contribuera ainsi autour de 55M€ à l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2024.

Concernant les recettes, l'absence ou la faiblesse d'indexations sur les recettes pérennes, les dotations ou les compensations, couplée à une fiscalité limitée et peu dynamique sont des phénomènes connus depuis (trop) longtemps par l'ensemble des collectivités. L'évolution récente vers une part significative de TVA a permis de ne couvrir qu'une part de l'inflation mais l'évolution de son produit global est loin d'être proportionnelle aux augmentations de charges liées à l'inflation : elle apportera un supplément de recettes de seulement 20M€.

Ces deux contraintes conjuguées produisent une équation complexe au moment où la Région est toujours plus sollicitée par ses partenaires, qu'ils soient collectivités (qui subissent les mêmes difficultés), entreprises, services publics régionaux, associations, organisations publiques... Il n'est pourtant pas question de réduire aveuglément l'action régionale, ni d'amputer la capacité à investir qui est fondamentale pour remplir les objectifs fixés. Il nous faut maintenir le cap qui produit de réels effets positifs sur les plans économiques, touristiques ou bien sûr de la transition écologique et solidaire.

Pour autant, 2024 sera, après déjà 2023, une année de maîtrise de la capacité de désendettement régionale. Les principes qui nous guident sont exigeants : simplifier certaines politiques, augmenter l'efficacité de certaines autres ou encore réadapter aux enjeux contemporains certains outils. Ces choix seront faits en veillant à préserver le pouvoir d'achat des jeunes et des familles, à accélérer la transition énergétique, à améliorer encore l'action en direction des partenaires (collectivités, associations, entreprises...).

Néanmoins, à l'heure où chaque région, chaque collectivité doit résoudre des équations budgétaires très difficiles, la question d'un réel engagement de l'Etat pour repenser la fiscalité locale est plus que jamais nécessaire. La démarche budgétaire que nous portons a jusqu'ici démontré son efficacité, mais les contraintes sont désormais considérables pour notre Région comme pour les autres. Notre Région est prête à ce débat sur les recettes et la fiscalité des collectivités afin de dégager de nouvelles solutions pérennes : elles libèreraient ainsi les capacités de prévisions pluriannuelles, elles rapprocheraient la nature des recettes de la nature des dépenses (notamment sur les transports), elles favoriseraient l'autonomie de l'action publique locale qui est une valeur centrale pour notre société.

**François BONNEAU**

<b>1. Agir pour le quotidien et préparer l'avenir .....</b>	<b>4</b>
A. La solidarité plus que jamais au cœur des politiques régionales .....	4
B. La transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique au cœur de l'intervention régionale .....	5
C. La mobilisation des outils d'intervention économique pour le développement de l'emploi dans l'ensemble des entreprises : une priorité au cœur de la Région .....	6
D. Le soutien régional vers tous les territoires avec le renforcement des services en proximité .....	6
E. Le soutien permanent au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs dans un modèle agroécologique et économique ambitieux .....	7
F. Le bien vivre par la culture, le sport et la vitalité associative est une véritable identité régionale .....	8
<b>2. Des perspectives budgétaires fortement impactées par la poursuite de l'inflation .....</b>	<b>10</b>
A. Une majorité de recettes sans pouvoir de décision et/ou peu dynamiques .....	10
B. Des dépenses de fonctionnement fortement augmentées par l'inflation .....	12
C. Une seule recette en relation avec l'inflation : la TVA .....	16
D. Une évolution nécessaire de la TRCI, inchangée depuis 2017 .....	17
<b>3. La mise en œuvre du cadre budgétaire de mandat en 2024 .....</b>	<b>20</b>
A. Un niveau d'investissement en évolution pour répondre aux besoins du territoire, notamment en matière de mobilité et de lycées .....	20
B. Un pilotage resserré de l'autofinancement et de la capacité de désendettement .....	22
C. Une gestion au plus près des besoins de financements .....	24
D. Le pilotage des engagements pluriannuels .....	26
E. Des dépenses de personnel pour répondre aux défis du territoire .....	29
<b>4. Proposition du Président .....</b>	<b>32</b>

## 1. Agir pour le quotidien et préparer l'avenir

Après plusieurs années perturbées par les crises sanitaires et économiques, et marquées par la préoccupation d'agir pour l'adaptation aux crises, l'année 2024 pourrait apparaître dans une perspective de stabilisation. Toutefois, le budget 2024 doit être envisagé dans un nouveau paradigme économique fait d'inflation, d'une économie mondiale plus fragmentée et surtout avec des nécessités d'action plus fortes encore pour lutter contre le dérèglement climatique et adapter notre société à ses conséquences terribles qui se succèdent avec un bilan humain toujours plus sidérant.

L'urgence climatique et sociale est bien une réalité sur laquelle notre Région, déjà engagée notamment à travers la COP régionale, va encore intensifier son action pour contribuer à l'atteinte des objectifs collectifs. Cette transition n'est pas seulement écologique, elle est aussi sociale et économique pour que la solidarité et le développement restent des ambitions pour les générations de demain. Ainsi, dans le prolongement des engagements régionaux exprimés il y a deux ans pour la mandature et la poursuite des actions déjà développées, en 2024, la Région agira particulièrement autour de 6 priorités.

L'action régionale s'inscrit de longue date dans une dynamique de participation et amplifie de façon transversale son dialogue avec les habitants et les acteurs des territoires, pour faire vivre la démocratie partout et tout le temps. Les Assises de la démocratie permanente et de l'éducation populaire au premier trimestre 2024 marqueront une nouvelle étape. La Région poursuivra un dialogue nourri avec le Conseil Régional de la Jeunesse sur l'élaboration de ses politiques.

### A. La solidarité plus que jamais au cœur des politiques régionales

L'accélération des mutations au service de l'emploi et du mieux-être social, c'est tout le sens de la politique régionale de solidarité en faveur du pouvoir d'achat des familles et des jeunes notamment, mais aussi des politiques volontaristes pour permettre aux habitants d'accéder aux services essentiels dans leur vie quotidienne.

La Région solidaire c'est celle qui intervient pour réduire les effets de l'inflation sur les tarifications du transport ou de la restauration dans les lycées. Cette politique se concrétisera à nouveau en 2024 en limitant les augmentations de certains tarifs à un niveau résolument inférieur à l'inflation : la Région continue ainsi à réduire l'augmentation du coût de la vie pour les usagers et à faire bouclier social.

La Région solidaire en 2024 c'est celle qui met en œuvre la gratuité des transports REMI le week-end pour tous les jeunes de 15 à 25 ans de la Région. Elle sera aussi celle du lancement d'une expérimentation de la tarification sociale dans les restaurants des lycées pour que tous les jeunes aient accès à la cantine y compris ceux appartenant à des familles plus fragiles. Ces nouvelles mesures viennent ainsi compléter des mesures fortes et très appréciées comme la gratuité des transports scolaires, la gratuité des manuels et ouvrages numériques scolaires, l'aide au premier équipement en lycée professionnel et en apprentissage.

La Région solidaire en 2024 sera également mobilisée pour mettre en œuvre un nouvel outil « Vie Etudiante Campus » qui vise à améliorer les conditions de vie sur les sites universitaires en luttant contre la précarité, en ouvrant à la culture et au sport, en favorisant la réussite dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

La Région solidaire s'affirme dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région a fait le choix d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses champs d'intervention. L'égalité femme/homme doit donc être prise en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la dépense publique afin de garantir une action régionale résolument égalitaire.

La Région solidaire c'est aussi celle qui intervient pour la formation de tous les demandeurs d'emploi. Alors qu'une réforme nationale se met en place et que la baisse du PACTE est annoncée, la Région poursuivra son effort en direction de la formation des demandeurs d'emploi qui, s'ils sont moins nombreux que par le passé, requièrent une formation conduisant à l'emploi. Ainsi l'année 2024 en région Centre-Val de Loire sera marquée par l'expérimentation régionale en faveur du plein emploi en lien avec la mise en œuvre de France Travail. Celle-ci permettra d'améliorer le repérage et l'accès au développement des compétences et à l'emploi des publics éloignés ; de simplifier le pilotage de la formation ; de mieux répondre aux besoins du développement économique.

La Région solidaire, ce sera en 2024 un effort accru dans la santé et l'accès aux soins. La poursuite de l'augmentation des quotas pour les formations sanitaires et sociales, l'investissement massif dans des locaux plus adaptés, le soutien au GIP pro santé sont autant d'axes régionaux qui seront accentués encore en 2024. L'année sera également marquée par la montée en puissance de la nouvelle faculté de médecine après la conclusion de l'accord avec l'Etat et la Métropole d'Orléans sur les futurs locaux de cette faculté dans le cadre de l'avenant CPER. La création et de développement du CHU d'Orléans vient ainsi renforcer considérablement l'offre de formation dans le domaine de la santé sur notre territoire.

## B. La transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique au cœur de l'intervention régionale

L'ambition régionale pour la transition écologique marquera en 2024 une nouvelle étape. L'Agence Régionale Environnement Climat sera pleinement mise en œuvre et produira les premiers accompagnements concrets pour organiser le changement d'échelle de la rénovation thermique et de la production énergétique renouvelable. Les bâtiments des lycées seront ainsi mobilisés pour une production solaire en augmentation et pour diminuer leur bilan carbone. C'est également ce changement d'échelle qui motive la nouvelle génération des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale qui feront désormais une place minimale de 40 % aux projets contribuant à la lutte pour la préservation de l'environnement et à l'adaptation au réchauffement climatique. Cela représentera ainsi plus de 160 millions sur les six prochaines années. Notre détermination se fera également par la décarbonation des offres de transports REMI avec notamment le rétrofit des cars scolaires.

La transition écologique est l'affaire de tous. Au-delà de l'accompagnement des acteurs publics, notre Région fait également le choix d'accompagner les entreprises dans le passage à l'action. Le déploiement en Centre - Val de Loire d'ACCEL'TRANSITIONS, l'accélérateur régional des transitions écologiques et sociales, permettra de favoriser les mutations autour de la responsabilité sociétale, de la transition énergétique et de l'inclusion sociale dans ce contexte de transformations.

Un plan régional de renaturation sera présenté en 2024 afin d'amplifier les ambitions en matière de reconquête de la biodiversité. 2024 verra aussi aboutir les suites du processus

lancé par les Assises régionales de l'eau durant l'année 2023. Le travail sur la qualité de l'air sera poursuivi. Ce sera aussi l'année des premiers travaux sur la condition animale.

### C. La mobilisation des outils d'intervention économique pour le développement de l'emploi dans l'ensemble des entreprises : une priorité au cœur de la Région

Avec le renouvellement de ses outils d'intervention au service du développement économique, la Région mène un travail précis d'accompagnement des entreprises, des initiatives, de l'innovation et de la structuration de filières, notamment d'avenir. Les relocalisations industrielles comme le maintien des industries dans les secteurs stratégiques de notre région passent par l'accélération des investissements et de l'innovation, par la montée en compétence des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés.

La Région assume sa compétence en matière de développement avec à l'esprit quatre impératifs qui seront traduits dans le budget 2024 : une économie durable, c'est pourquoi nos aides économiques sont réorientées vers les transitions ; une économie de réseau et de la coopération, avec un accent historique mis sur les pôles de compétitivité, et l'adoption d'une stratégie spécifique pour l'ESS ; la promotion et le soutien à un entrepreneuriat accessible à tous ; l'innovation à toutes les échelles et dans tous les secteurs. Deux dispositifs monteront ainsi en puissance en 2024 : le cap transition écologique et le fonds de prêt d'honneur innovation.

Sur le numérique plus spécifiquement, la Région investit dans les infrastructures pour faciliter, accélérer et sécuriser la circulation des données au service de projets qui place l'humain au centre de ses préoccupations. C'est dans cet esprit qu'a, par exemple, émergé le Data Centre, que se déploie le projet RECOR et que monte en puissance le « Climate data hub » dont l'objet est de contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux bouleversements climatiques. Fermement décidée à saisir les opportunités du numérique, la Région priorise également l'innovation et la formation avec par exemple la création du Campus Cyber qui s'articule au CSIRT pour apporter désormais des réponses aux collectivités, aux associations et aux entreprises sur le sujet de la cybercriminalité. Par ses divers engagements, elle montre que le numérique, présent aujourd'hui dans l'essentiel de nos activités, est une opportunité pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de nos entreprises. Ces efforts consolidés par un investissement fort dans la médiation numérique permettra de conserver en région et d'y attirer les talents qui trouveront en région Centre-Val de Loire un écosystème dynamique et une offre de service attractive.

### D. Le soutien régional vers tous les territoires avec le renforcement des services en proximité

Le Centre-Val de Loire, tient sa force et son dynamisme à la dynamique de l'ensemble de ses territoires. La région Centre-Val de Loire a fait de l'aménagement équilibré de tous les territoires une ligne directrice centrale, comme en témoigne le déploiement de la fibre partout en région qui a été une grande ambition du précédent mandat. Les CRST renouvelés portent plus fortement une ambition renforcée pour répondre plus encore aux besoins de proximité des services publics. 2024 sera ainsi la première année avec une maison de la Région dans chaque département, permettant une réponse de premier niveau pour tous les partenaires et acteurs des territoires.

L'articulation de ces maisons avec l'organisation à pleine échelle des concertations dans les bassins de vie, en amont de chaque renouvellement de CRST, permettra la territorialisation des interventions régionales au plus près des spécificités des territoires afin de les rendre plus proches des réalités et plus efficaces. Ces projets de territoires, partagés entre Région, élus locaux, acteurs socio-économiques et en lien avec les habitants, constituent une traduction nouvelle et renforcée de la démocratie permanente que porte la Région. Ces interventions se déclineront dans les différents dispositifs régionaux de soutien à l'aménagement du territoire (CRST, A vos ID, Leader...) afin de favoriser les services publics de proximité, mais également dans les interventions économiques, culturelles ou encore de mobilité.

Les transports et la mobilité sont au cœur des préoccupations majeures de nos concitoyens. Le coût accru des carburants et la prise de conscience croissante de l'impact de la voiture individuelle sur le climat entraînent une mutation progressive des modes de transport vers les transports collectifs à chaque fois que cela est possible, c'est également dans ce sens que nous développons les solutions de mobilités rurales et locales (autopartage...). Le vélo dans la mobilité du quotidien est de plus en plus plébiscité et directement en lien avec les vélo-routes, co-financées par la Région, les intercommunalités et les départements. L'intermodalité avec les transports en commun, ferroviaire ou routier, devient alors essentielle : la Région déploie déjà des emports vélo sur 14 lignes du réseau REMI. La Région poursuivra ses investissements pour augmenter et sécuriser les déplacements à vélo en 2024. Ce choix sera appuyé par le CPER mobilité, les conventions de mobilité et la préparation du nouveau cycle triennal de convention Région-Département qui débutera en 2025.

La demande exprimée en direction des transports collectifs est également en augmentation. Cette trajectoire avait été anticipée dès 2022 dans la nouvelle convention avec la SNCF concernant les trains REMI, avec une progression de la fréquentation qui vient limiter la hausse du coût de la convention consécutive à l'accroissement des coûts énergétiques. Les investissements sur le ferroviaire vont se poursuivre en 2024 à un haut niveau pour améliorer le confort des usagers avec des rames neuves, et également en déployant le CPER mobilité que la Région s'emploie à porter au plus haut niveau possible afin de renforcer et d'améliorer le réseau des infrastructures ferroviaires.

#### E. Le soutien permanent au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs dans un modèle agroécologique et économique ambitieux

L'agriculture française fait face à un périlleux départ générationnel. Le risque est important de perdre dans les prochaines années non seulement des paysages entretenus destinés à l'activité agricole, mais également des compétences et des investissements pourtant nécessaires.

Après une année 2023 marquée par le transfert vers la Région de la compétence d'instruction des dossiers FEADER, qui s'est traduit par une nouvelle organisation répondant à un défi d'efficacité et de réactivité vis-à-vis des agriculteurs, nous portons la volonté pour 2024 de mettre en œuvre une nouvelle stratégie agricole. Celle-ci sera tournée vers le renouvellement de générations avec les accompagnements financiers adéquates via des dispositifs déjà partagés avec les différentes instances.

Nous serons aussi engagés pour la transition agroécologique, objectif désormais partagé par tous, dans toutes les filières, dans une volonté de produire mieux et respecter ainsi la santé des agriculteurs et des consommateurs ainsi que la qualité des produits. C'est d'ailleurs dans cette perspective de transition que notre Région a candidaté au projet européen de Vallées Régionales de l'Innovation, sur la thématique de la sécurité alimentaire sous le prisme de la gestion de l'eau. Cette transition s'appuiera particulièrement sur la commande publique dans la restauration collective.

Sur le plan de l'alimentation durable, et alors qu'une nouvelle stratégie alimentation sera préparée, nous continuerons d'agir en 2024 autour du projet alimentaire dans les lycées par la lutte contre le gaspillage et l'approvisionnement bio et local. C'est ainsi que la Région déploiera en 2024 des ateliers de transformation et de légumeries dans chacun des départements de la région. Enfin, le Centre-Val de Loire sera particulièrement mis en avant sur le plan gastronomique. Outre le déploiement de la marque « C du Centre », de plus en plus reconnue, notre terroir ainsi que les métiers de bouche seront mis en valeur par l'accueil de la cérémonie des étoiles Michelin où les chefs régionaux et du monde entier auront l'occasion de sublimer les produits régionaux ou dans d'autres initiatives comme la Cité de la Gastronomie à Tours. La Région souhaite ainsi montrer que la gastronomie est un art de vivre accessible à toutes et tous et également promouvoir ses restaurants afin d'accueillir plus encore de visiteurs.

#### F. Le bien vivre par la culture, le sport et la vitalité associative est une véritable identité régionale

La Région poursuivra son appui à la vitalité associative, avec des dispositifs historiques comme CAP asso et la mise en place des premières mesures qui déclineront le plan adopté en avril 2023.

2024, année tant attendue par tous les amoureux de sport, verra notre Région être au premier rang de l'organisation des Jeux de Paris. L'accueil, en région, à Châteauroux des épreuves de tir du 27 juillet au 5 août pour le tir olympique et du 30 août au 5 septembre pour le tir paralympique seront des événements exceptionnels pour notre territoire. La Région aura ainsi l'honneur d'héberger des athlètes olympiques dans le lycée Blaise Pascal et Châteauroux.

Cette fête du sport prendra forme bien avant l'été avec un déploiement auprès de 24 collectivités du dispositif « Prends toi aux jeux » dès la fin de l'hiver. Ces manifestations de découverte et d'initiations au sport, en lien avec le mouvement sportif, les différentes collectivités et l'Etat, ont déjà connu un grand succès auprès des enfants de notre territoires ces deux dernières années. D'autres événements, dont les 20 ans du CREPS Centre-Val de Loire à Bourges ou encore l'accueil d'équipes en préparation dont les équipes de France de sports collectifs émailleront cette année, afin que l'aventure des Jeux soit accessible à chacune et chacun. Enfin, la Région continuera d'apporter son soutien aux athlètes des équipes de France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, comme elle l'a déjà fait en 2023, tout en faisant vivre le sport au quotidien partout dans nos communes au gré des manifestations et des soutiens aux clubs.

Sur le plan de la Culture, autre grande ambition de notre Région qui a mobilisé des moyens exceptionnels face aux crises sanitaires et énergétiques, nous maintiendrons en 2024 notre soutien en encourageant la collaboration entre les institutions culturelles pour favoriser l'innovation et la résilience, tout en continuant l'investissement pour accompagner les

transformations nécessaires. Il est primordial que la Culture vive partout sur le territoire et soit notamment au rendez-vous des aspirations de la jeunesse.

L'année 2023 a vu la production de deux mesures majeures de la feuille de route culture. D'une part, dans le cadre de la mise en œuvre concrète des droits culturels, notre collectivité a voté en avril 2023 un nouveau cadre d'intervention « Culture à partager » dont la vocation est de permettre aux opérateurs culturels de renforcer leur capacité d'action à destination des publics les plus éloignés des pratiques artistiques. D'autre part, la mise en œuvre, en complémentarité de la mesure de gratuité des transports le week-end pour les jeunes de 15 à 25 ans, du week-end « dar dar ». Cet événement est une nouvelle mesure à destination de la jeunesse pour lui permettre d'accéder gratuitement aux établissements culturels du spectacle vivant durant un week-end qui lui est consacré et de participer à des projets qui se développeront toute l'année. Ces mesures essentielles à l'accessibilité de la culture pour toutes et tous seront consolidées en 2024.

## **2. Des perspectives budgétaires fortement impactées par la poursuite de l'inflation**

### **A. Une majorité de recettes sans pouvoir de décision et/ou peu dynamiques**

Face aux enjeux auxquels toutes les collectivités sont confrontées, les modalités de financement semblent de plus en plus inadaptées et insuffisantes. Cette réalité concerne très fortement les Régions. L'autonomie fiscale des Régions se limite en effet uniquement à la fixation du tarif de la « fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons » (TICPE Grenelle) et à la fixation du tarif de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation.

Abstraction faite de la TVA sur laquelle on reviendra, le produit de la fiscalité est anticipé à la baisse compte tenu notamment du développement des énergies propres, de la diminution de la consommation des énergies fossiles et donc de son impact sur les produits liés aux accises sur les énergies (TICPE modulation et Grenelle) car directement corrélées au volume de carburants vendus sur le territoire national. Ce phénomène impacte également le produit relatif aux taxes sur les certificats d'immatriculation. Compte tenu du faible nombre d'immatriculations et du verdissement du parc automobile marqué par l'achat de véhicules propres ou « dits propres », la recette globale est en baisse au niveau régional.

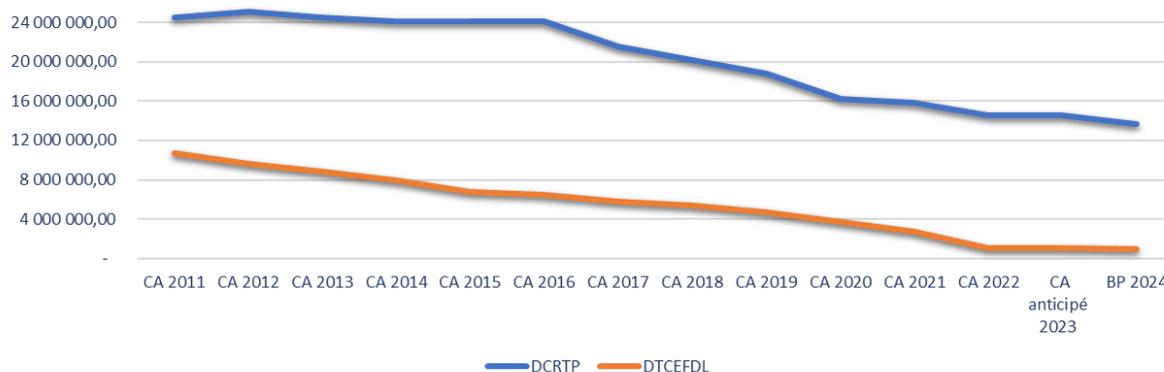
Les autres recettes fiscales devraient rester stables, à savoir les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) qui s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications et qui ont été mises en place, en 2010, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

De même, le produit dit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage, composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion de la fiscalité locale perçus par l'Etat, est considéré comme une recette fiscale mais est de fait décidé par l'Etat dans une logique de dotation. La meilleure preuve en est la compensation par voie de dotation des baisses de la recette des frais de gestion liées à la réforme de la taxe d'habitation et à la diminution des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE et cotisation foncière des entreprises CFE).

### **Au niveau des dotations, une incertitude quant à l'issue du débat parlementaire**

L'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale rend plus difficile d'anticiper le résultat des travaux parlementaires sur les dotations aux collectivités. Les projets de loi de finances présentés depuis 2017 ont tous inclus une diminution plus ou moins forte des dotations entrant dans le périmètre des variables d'ajustements. La loi de finances adoptée pour 2023 a cependant maintenu la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) et la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL), au niveau 2022. Le Gouvernement avait proposé, dans le projet de loi de finances pour 2023, la minoration, sur la strate régionale uniquement, de la DCRTP pour 15 M€ et la suppression de la DTCE-FDL soit 15,8 M€. Le projet de loi de finances pour 2024 applique une baisse de la DRCTP de 6,3 % et maintien la DTCE-FDL au niveau 2023.

### Evolution des recettes dites "variables d'ajustement"



Également, en lien avec la suppression de la CVAE et avec la diminution de la CFE, des dotations de compensation ont été mises en place, pour les Régions, afin d'assurer un niveau de ressources constant au titre du financement de la formation professionnelle. Cependant, si la dotation de compensation pour la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation (10,8 M€) et celle pour compenser la suppression des frais de gestion de la CVAE (3,3 M€) sont acquises, celle pour compenser la nouvelle baisse des frais de gestion de la CVAE et de la CFE, soit 107 M€, n'est pas pérenne. Ne figurant pas dans le projet de loi de finances en 2023, les 3,9 M€ que cela représente pour la Région n'ont été retenus que dans la version du texte sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité. Cette recette n'a pas été reconduite dans le projet de loi de finances pour 2024.

L'hypothèse retenue pour le cadrage du budget 2024 est celle présentée dans le projet de loi de finances 2024 : une baisse de de la DCRTP et une perte de la compensation de la diminution des frais de gestion.

### **Des compensations qui évoluent pour tenir compte des transferts de compétences**

Au titre des Formations sanitaires et sociales, dans le cadre du protocole Etat/Régions effectif depuis 2023, une part fixe de l'accise sur les énergies (TICPE) a été déterminée et est ajustée pour 2024, au vu des éléments transmis et intégrés au protocole. Effectivement, le financement des places des infirmiers diplômés d'Etat et des aides-soignantes dans le cadre du Plan de relance est supérieur de 3,5 M€. La compensation totale devrait donc être au titre du protocole pour 2024 de 13,3 M€. Compte tenu de la prochaine commission consultative d'évaluation des charges liées à des révisions dans le domaine du secteur des formations sanitaires et sociales la TICPE Compensation sera réévaluée de 0,7 M€.

Enfin, à compter de 2024, la dotation globale de décentralisation (DGD) qui compense les transferts de compétences devrait être revalorisée à hauteur de 2 M€ pour la Région. Cette compensation vise à couvrir un nouveau transfert de charges, qui coïncide avec le terme de la convention ministère des armées - SNCF le 31 décembre 2023, dans le but d'assurer la continuité des avantages conférés aux militaires et à leurs familles. Les autorités organisatrices de transports vont devenir compétentes pour appliquer les réductions tarifaires à destination des militaires et de leurs familles. Le coût de ces réductions générera donc un droit à compensation. La DGD perçue par la Région serait donc au global de 24 M€.

## **Des dotations pérennes qui ne sont pas indexées**

La compétence « aide aux employeurs d'apprentis » a été supprimée dans la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Néanmoins, depuis cette suppression en 2020, la Région perçoit 4,8 M€ de soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

Dans le cadre de cette même loi, les Régions perçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Ces fonds sont versés par France Compétences, le produit affecté à la Région Centre-Val de Loire, en fonctionnement, est de 6,9 M€.

Afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, celui-ci s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Le montant de la participation financière de l'Etat est désormais fixe, à hauteur de 24,5 M€, pour une compétence transférée estimée à l'origine à 49 M€.

L'Etat accompagne financièrement le transfert de la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER et la gestion des sites terrestres classés Natura 2000. A cet effet, un accompagnement financier est affecté aux Régions via deux dotations, respectivement de 3,8 M€ et 0,5 M€.

S'ils sont à saluer dans leur principe, ces transferts financiers ne couvrent pas la totalité des coûts supportés et l'absence d'indexation est particulièrement pénalisante dans un contexte inflationniste.

## **B. Des dépenses de fonctionnement fortement augmentées par l'inflation**

L'inflation persistante diffuse ses effets de trois manières dans le budget régional :

- par les achats directs de la collectivité et des lycées, notamment les dépenses de fluides, de denrées alimentaires, d'évolution des coûts des prestations comme les marchés de formation, les travaux de maintenance...
- par l'effet des revalorisations des rémunérations : salaires des agents de la Région, bourses dédiées aux étudiants de la formation sanitaire et sociale, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, masse salariale des IFSI...
- par les effets induits par l'inflation, notamment la remontée historique des taux d'intérêts qui se traduit par un renchérissement du financement des investissements régionaux et des frais financiers.

L'inflation a ainsi eu un impact significatif sur les dépenses de fonctionnement que ce soit pour le fonctionnement propre de la collectivité (masse salariale ou frais financiers) ou la mise en œuvre des politiques publiques : transports ferroviaires et routiers, politiques de formation, entretien et fonctionnement des lycées.

Le budget 2024 sera encore fortement affecté par l'inflation et notamment les coûts liés à l'énergie, notamment dans les lycées et les transports

Les surcoûts de chauffage, d'électricité et de coûts des denrées alimentaires ont nécessité une augmentation des dotations versées aux établissements dès 2023. Pour 2024, ce montant devrait être maîtrisé, notamment du fait des économies d'énergie réalisées grâce au programme COEPI et par les effets des marchés mis à la disposition des établissements par le GIP Approlys Centr'Achats.

Les tensions inflationnistes dans le domaine de l'énergie et des matières premières, de même que l'indexation des salaires dans un secteur en tension de main d'œuvre, participeront à la hausse des coûts du transport routier.

Pour 2023, le montant de la contribution TER devrait être d'environ 223 M€, en incluant la mesure gratuité des jeunes. Pour 2024, la dernière projection de dépense au titre de la convention TER s'élève à 240 M€ contre une prévision donnée par la SNCF au mois de mai à 255 M€. Les éléments expliquant cette évolution plus favorable sont les suivants :

- L'obtention par la Région de la restitution d'une surfacturation de l'énergie opérée par la SNCF en 2021 pour 4,4 M€
- La prise en compte d'une nécessaire augmentation des recettes à hauteur de 7 M€ en lien avec l'augmentation des tarifs après trois années consécutives de non-réévaluation et en lien avec l'évolution positive de la fréquentation.
- La mise en place d'un nouvel index énergie et le paiement de l'électricité au réel.

A partir de l'ensemble de ces éléments, le coût du TER pour la Région pourrait afficher, en fonctionnement, une augmentation réelle de 17 M€ d'exercice à exercice et à près de 30 M€ de BP à BP. L'actualisation du coût des DSP routières, notamment du fait de la hausse de la masse salariale et des carburants, conduit à anticiper une augmentation du budget consacré aux transports et aux mobilités durables de plus de 40 M€ de BP à BP.

Les mesures salariales prises pour faire face au contexte inflationniste se traduisent également par des augmentations sensibles des dépenses régionales.

Au titre des formations sanitaires et sociales, l'augmentation de l'offre de formation, dont les effets budgétaires sont cumulatifs au fur et à mesure du déroulement de la formation, sera amplifiée par les coûts de fonctionnement des établissements (énergie, augmentation du point d'indice concernant ces formations, réforme des bourses des étudiants sur critères sociaux) pour une augmentation estimée à 7 M€.

Par ailleurs, les coûts liés à la masse salariale régionale subissent une hausse de près de 8 M€ (BP à BP) en grande partie du fait de décisions nationales ou d'évolutions mécaniques :

- La revalorisation du point d'indice de 1,5 % (juillet 2023) pour un montant estimé à 1,5 M€
- Les points d'indice majorés supplémentaires pour les catégories B et C (0,230 M€)
- La hausse du SMIC et du minimum de traitement (0,5 M€)
- La prise en charge des agents contractuels de l'Etat suite au transfert de gestion du FEADER (0,205 M€)
- Le GVT liés aux avancements d'échelon et promotion pour un total de 1,4 M€.

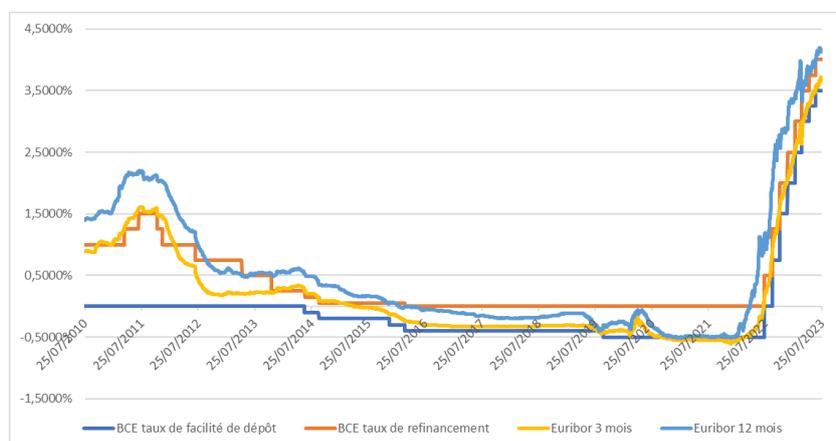
Il convient de rajouter environ 2,8 M€ qui relèvent de décisions de la collectivité :

- la mise en place de la tranche 3 du RIFSSEP pour 0,6 M€
- des créations de postes (territorialisation de l'action régionale dans les maisons de la Région et personnel dédié au lycée J. BAKER) pour 2,2 M€.

Les frais financiers (hors rattachement des ICNE et frais annexes) ont connu un point bas en 2021 (7,6 M€) mais connaissent sur les deux derniers exercices une augmentation dont il convient de distinguer deux éléments : l'évolution liée au stock de dette déjà en place et celle inhérente aux nouveaux contrats entrant dans le stock au fil des exercices, ces derniers étant corrélés à l'effort d'investissement consenti sur les exercices en question.

L'ensemble est fortement impacté à la fois par des facteurs exogènes (pilotage de la politique monétaire par les banques centrales, évolution à la hausse des marges bancaires) ou endogènes (multiplication des sources de financement, sécurisation et gestion active de l'encours de dette en fonction de l'orientation des marchés financiers...).

Le resserrement drastique de la politique monétaire depuis un peu plus d'une année a ainsi radicalement modifié la courbe des taux d'intérêts. Ainsi, depuis juillet 2022, la BCE a décidé de remonter ses taux directeurs pour les passer de - 0,5 % à 4,50 %, un niveau atteint une seule fois en 2000-2001, soit une remontée des taux à un rythme historiquement hors norme.

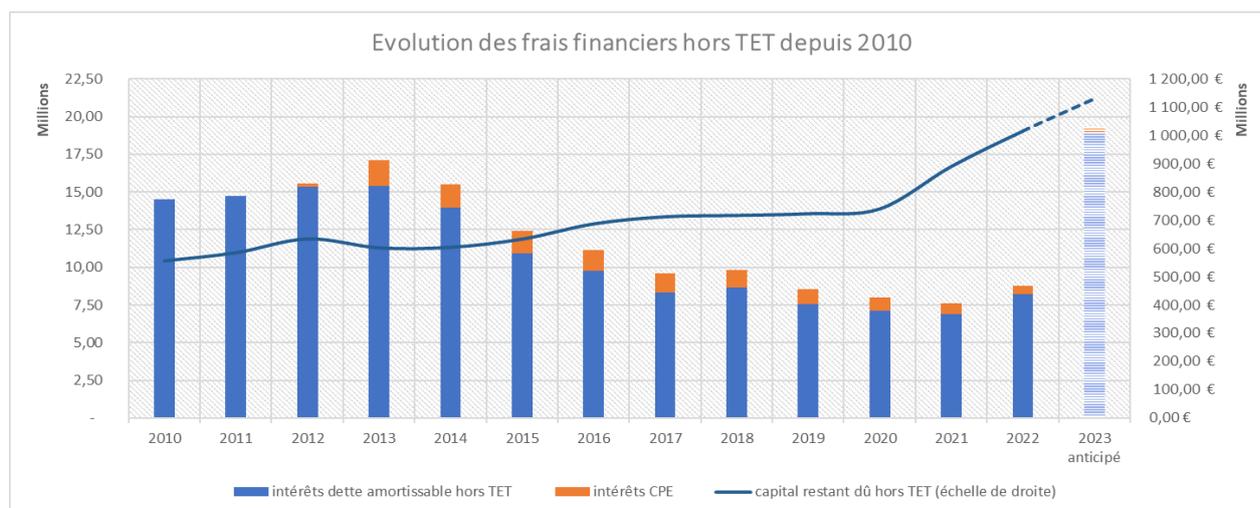


Dans le même temps, les marges proposées, que ce soit sur les financements bancaires ou obligataires se sont passablement dégradées. Ainsi alors qu'en 2022, la strate régionale se finançait via l'obligataire sur un spread moyen d'environ 30 pbs, les marges d'intérêts des investisseurs sont actuellement adressées autour de 60 pbs. Il en est de même sur le secteur bancaire dont les conditions de marge constatées se situent en moyenne à 85 points de base (contre 55 pts il y a un an).

Le taux moyen du stock de dette réglementaire hors TET actuellement en place est anticipé comme suit aux conditions de marchés actuelles :



Le fait que l'encours soit, depuis 5 exercices, massivement sécurisé en taux fixe (72 % fin 2022) en lien avec l'introduction du programme obligataire a opéré un effet amortisseur pour limiter l'augmentation des frais financiers liés à la hausse des taux.



Néanmoins, sur les exercices 2021 et 2022, les investissements structurants portés par la Région ont généré un besoin d'emprunt nettement plus important (respectivement 205 M€ et 180 M€ hors TET) que lors des exercices précédents (70 M€ par an en moyenne). Toutefois, la hausse de 10,9 M€ anticipée sur les frais financiers entre 2022 et 2023 s'explique pour 60% par la hausse des taux.

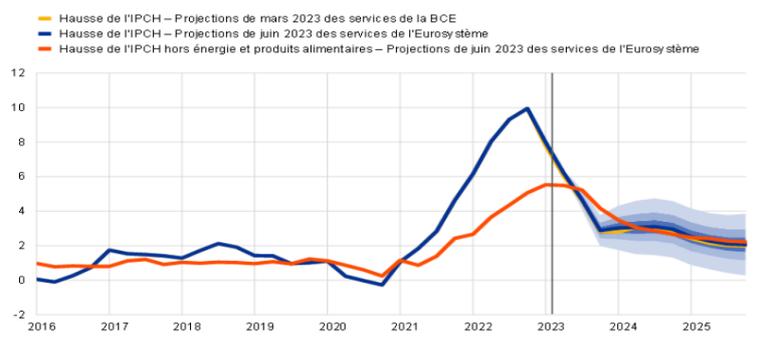
## C. Une seule recette en relation avec l'inflation : la TVA

La Région est confrontée à une évolution en ciseau de ses recettes et de ses dépenses sur le périmètre présenté jusqu'ici. L'évolution de l'épargne brute et l'équilibre du budget doivent donc être débattus en anticipant l'évolution de la recette de TVA, seule recette en évolution de la collectivité. Les deux déterminants de cette recette sont l'inflation et la croissance et cette dernière est actuellement orientée à la baisse.

Selon les modélisations de la BCE, l'inflation devrait poursuivre sa décline en 2023. Pour 2024, l'inflation devrait osciller autour de 3 % en zone euro avant de poursuivre son ralentissement progressif en 2025. Ce reflux de l'inflation globale refléterait les baisses, à des degrés divers, de l'ensemble de ses principales composantes, sous l'effet du ralentissement de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Ces éléments constituent davantage des hypothèses que des certitudes tant il est vrai que le contexte international est particulièrement instable et que les indicateurs macroéconomiques sont fragiles.

### Hausse des prix mesurée par l'IPCH de la zone euro

(variations annuelles en pourcentage)



La trajectoire de l'économie française devrait suivre globalement cette tendance, les dernières projections de la Banque de France de septembre 2023 reprises ci-dessous confortent ce scénario. La France réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le ralentissement économique constaté en 2023 se poursuivra en 2024.

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PIB réel</b>	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
<b>IPCH</b>	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	–	–	–	–	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	–	–	–	–	<i>-0,2</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>

Dans un contexte où les prix de l'énergie se stabiliseraient à un niveau élevé et où le risque d'une rupture d'approvisionnement serait écarté, la croissance économique en France apparaît donc modérée mais résiliente. La prévision de croissance pour 2023 est anticipée à 0,9 % (Bercy l'a fixé à 1,4 %) mais reste conditionnée à certaines hypothèses dont

notamment l'absence de difficultés liées à l'approvisionnement en énergie. Le resserrement des conditions de financement continuerait à produire des effets modérateurs non seulement sur l'inflation mais aussi, de manière transitoire, sur l'investissement que ce soit pour les entreprises mais également pour les ménages dont le pouvoir d'achat serait durablement impacté par la hausse des prix. La consommation des ménages ne redémarrerait de ce fait que de manière très progressive.

Sur la base de ces données macro-économiques, il est prévu de construire l'équilibre du budget 2024 sur une augmentation de +3,5 % de la recette de TVA par rapport à 2023. Il est donc nécessaire de sécuriser également l'atterrissage 2023 de la recette de TVA.

La recette de TVA inscrite pour 2023 s'élève à 640,640 M€. Cette prévision, basée sur une évolution de + 4 % par rapport au réalisé 2022 semble toujours réaliste au moment où sont élaborées ces orientations.

#### D. Une évolution nécessaire de la TRCI, inchangée depuis 2017

Comme évoqué précédemment, le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation (TRCI) reste l'une des deux seules ressources s'inscrivant dans l'autonomie fiscale des Régions. Le tarif régional, qui sert de référence au calcul du prix de la carte grise, est de 49,80 € et n'a pas été modifié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La taxe est égale au produit du tarif régional, actuellement plafonné par la loi à 60 €, multiplié par la puissance administrative du véhicule.

De plus, des exonérations partielles ou totales peuvent être appliquées. Les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une conjugaison des deux sont exonérés à hauteur de 100% par décision de l'Etat depuis 2020, sans compensation pour les Régions.

Pour les véhicules « dits propres » c'est-à-dire dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85, le tarif régional, sur délibération régionale, peut être réduit de moitié ou porté à 0 €. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et pour initier le recours à ces énergies alternatives, la Région Centre-Val de Loire a exonéré à hauteur de 50 % les véhicules « dits propres ».

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation n'a pas retrouvé le niveau pré-crise COVID.

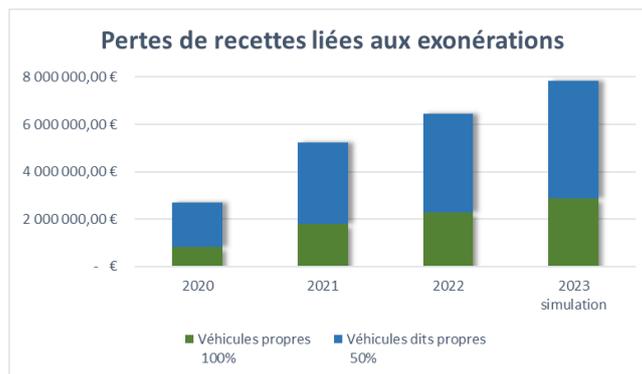
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tarifs	49,80 €	49,80 €	49,80 €	49,80 €	49,80 €	49,80 €
Véhicules dits propres	exonération supprimée au 1er janvier 2017			exonération à hauteur de 50 %		
<b>Produit</b>	<b>99 428 532,00 €</b>	<b>99 184 645,00 €</b>	<b>100 390 307,00 €</b>	<b>91 004 152,00 €</b>	<b>96 225 044,00 €</b>	<b>83 374 417,00 €</b>
<b>Nombre d'immatriculations</b>	<b>447 181</b>	<b>443 002</b>	<b>449 638</b>	<b>421 694</b>	<b>462 910</b>	<b>414 451</b>
Evolution immatriculations	0,92%	-0,93%	1,50%	-6,21%	9,77%	-10,47%
Tarif moyen	35,79 €	36,35 €	36,07 €	34,69 €	36,61 €	35,58 €

Trois facteurs expliquent la baisse du produit :

Tout d'abord, on constate une augmentation de la part des véhicules d'occasion de plus de 10 ans de cinq points en deux ans. Ces véhicules sont taxés à un tarif réduit de moitié du taux par CV (24,90 €).

Ensuite, le produit a été impacté depuis 2020, par la mise en place des exonérations nationale et régionale. Tout d’abord, celle initiée par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 50% sur les certificats d’immatriculation des véhicules « dits propres » et également par celle appliquée de droit, depuis la loi de finances pour 2020, à hauteur de 100% pour les véhicules « propres » (sans compensation) comme évoqué précédemment.

En raison de l’évolution constatée, la perte estimée, non compensée, sur l’immatriculation de véhicules propres, exonérés à hauteur de 100% pourrait atteindre 3 M€ et celle concernant, l’exonération à hauteur de 50 % pour les véhicules hybrides « dits propres » pourrait dépasser les 5 M€ en 2023.



La part des véhicules électriques a progressé de 16 % sur les 7 premiers mois de l’année 2023 comparativement à 2022 et pour la part des véhicules « dits propres » l’évolution du nombre d’immatriculations est de 12 %.

Enfin, avec la crise COVID, les immatriculations ont chuté de plus de 6 %. Le marché automobile a été très fortement perturbé par la crise sanitaire et ses impacts notamment par le manque de matières premières et de composants électroniques qui a ralenti la mise sur le marché de véhicules.

Afin de préserver la ressource liée aux certificats d’immatriculation pour garantir la capacité d’autofinancement de la Région, il est proposé d’augmenter le tarif du CV de 5,20 €, et de le porter à 55 €. Cela représente une augmentation de +10,4 % après 8 années sans augmentation, quand l’évolution des prix sur la même période s’établit à +17 %. Cette revalorisation, dans le cas d’une hypothèse de non-évolution de la base, pourrait générer 12 M€ de recettes supplémentaires. La part très significative des véhicules hybrides et électriques nous conduit (à l’instar d’autres Régions) à supprimer l’exonération en vigueur sur les véhicules dits propres/hybrides, au sens de l’article L421-50 du CIBS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutefois, l’ensemble de ces choix permettra au mieux de revenir au niveau de 2019 du produit global de la taxe alors que l’inflation a, dans le même temps, augmenté considérablement les charges supportées par la Région.

## Evolution prévisionnelle des recettes institutionnelles 2022-2024

	CA 2022	BP 2023	DM2 2023	Prévisions 2024
CARTES GRISES	83 374 417	83 000 000	83 000 000	100 000 000
TICPE majoration Grenelle	28 267 893	29 000 000	27 200 000	27 000 000
<b>FISCALITE AVEC POUVOIR DE TAUX</b>	<b>111 642 310</b>	<b>112 000 000</b>	<b>110 200 000</b>	<b>127 000 000</b>
TICPE - part modulation	30 362 356	30 200 000	29 800 000	29 500 000
IFER	30 782 250	32 000 000	32 000 000	32 000 000
<i>Frais de gestion FPA</i>	<i>11 304 746</i>	<i>8 170 000</i>	<i>8 170 000</i>	<i>8 290 000</i>
<i>TICPE FPA</i>	<i>12 360 483</i>	<i>12 360 000</i>	<i>12 360 000</i>	<i>12 360 000</i>
<i>TICPE complémentaire indemnité inflation</i>	<i>808 200</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE	24 473 429	20 530 000	20 530 000	20 650 000
FRACTION TVA (CVAE)	393 981 597	407 580 000	407 580 000	421 850 000
FRACTION TVA (DGF-LFI 2017)	224 132 159	233 060 000	233 060 000	240 150 000
FRACTION TVA (CVAE+LFI 2017)	618 113 756	640 640 000	640 640 000	662 000 000
<b>FISCALITE SANS POUVOIR DE TAUX</b>	<b>703 731 791</b>	<b>723 370 000</b>	<b>722 970 000</b>	<b>744 150 000</b>
CONVENTION REPRISE TET	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000
DOTATION GESTION FEADER 2023-2027		3 800 000	3 800 000	3 800 000
DOTATION GESTION SITES NATURA 2000		500 000	500 000	500 000
DOTATION COMPENSATION REVALORISATION REMU	571 137	400 000	400 000	
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION TH	10 831 575	10 830 000	10 830 000	10 830 000
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION CVAE ET CFE	3 960 165	3 300 000	7 200 000	3 300 000
NEUTRALISATION REFORME APPRENTISSAGE	4 799 097	4 800 000	4 800 000	4 800 000
DOTATION GENERALE DE NEUTRALISATION - FNGIR		-	-	-
DOTATION GENERALE DE NEUTRALISATION - DCRTP	14 564 947	13 840 000	14 565 000	13 650 000
DOTATION DE DECENTRALISATION RESIDUELLE - DGD	22 390 384	22 390 000	22 054 200	24 000 000
DOTATIONS DE COMPENSATION FISCALE - DTCEFDL	1 080 681	-	1 080 000	1 000 000
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 938 200	6 940 000	6 940 000	6 940 000
DOTATIONS	89 636 186	91 300 000	96 669 200	93 320 000
FCTVA fonctionnement	142 773	200 000	200 000	200 000
TICPE - part compensation	127 709 469	137 450 000	137 450 000	141 500 000
ATTRIBUTION COMPENSATION DECHETS/TRANSPORTS	3 073 974	3 074 000	3 074 000	3 074 000
<b>DOTATIONS</b>	<b>220 562 403</b>	<b>232 024 000</b>	<b>237 393 200</b>	<b>238 094 000</b>
<b>TOTAL RECETTES INSTITUTIONNELLES</b>	<b>1 035 936 504</b>	<b>1 067 394 000</b>	<b>1 070 563 200</b>	<b>1 109 244 000</b>

### 3. La mise en œuvre du cadre budgétaire de mandat en 2024

#### A. Un niveau d'investissement en évolution pour répondre aux besoins du territoire, notamment en matière de mobilité et de lycées

La trajectoire financière annoncée en 2021 pour le mandat est régulièrement ajustée pour tenir compte des nouveaux engagements de la collectivité et pour tenir compte de leur rythme de réalisation.

**Dans le domaine des transports**, le volume d'investissement pourrait atteindre 833 M€ (hors TET) sur la période 2024-2027. Il se concentre sur les deux priorités urgentes et incontournables : « renouveler et développer le matériel roulant ferroviaire » et « soutenir le développement et la régénération du réseau ferroviaire ».

Pour le matériel roulant ferroviaire, les crédits de paiement s'élèvent à plus de 383 M€ (hors TET) et relèvent de décisions déjà prises dont deux décisions de revalorisation des autorisations de programme intervenant en DM2 :

Millésime si AP/AE	Code programme	Libellé du programme	Montant AP/AE	Montant de la revalorisation demandée	2024	2025	2026	2027
2022	2860	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	94 000 000	-	1 962 000	2 580 000	29 335 000	48 165 000
2020	2862	RENOVATION MI-VIE ZTER	34 228 000	-	6 265 000	220 700	-	-
2021	2868	ACQUISITION REGIO2N PREMIUM BEAUCE	149 000 000	-	6 433 000	23 375 000	92 831 000	921 000
2021	2879	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG	57 155 180	4 350 000 (1)	12 257 000	10 400 000	14 500 000	2 200 000
2022	2889	RENOVATION MI-VIE AGC	81 500 000	11 300 000 (2)	-	8 147 000	20 800 000	25 100 000
2022	34021001	CONVENTION TER (2022-2031) -	145 000 000	-	23 178 000	20 371 000	17 600 500	16 595 500

Concernant les lignes ferroviaires, le montant de crédits de paiement 2024-2027, en lien avec l'actuelle mobilisation de la Région pour un volet mobilité du CPER le meilleur possible, pourrait atteindre 176 M€ (dont 57 M€ relevant de décisions précédentes).

Millésime si AP/AE	Code programme	Libellé du programme	Montant AP/AE	2024	2025	2026	2027
2024	34031011	SCHEMA D'AVITAILLEMENT	10 000 000	1 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000
2024	34031022	CPER 2023-2027 TRAVAUX (REA) REGENERATION TOURS LOCHES - PHASE 2 (REIGNAC-LOCHES)	24 200 000	2 420 000	18 160 000	2 420 000	1 200 000
2023	34031026	CPER 2023-2027 TOURS - CHINON APO REA PHASE 3	14 400 000 (*)	260 000	2 940 000	10 500 000	700 000
2024	34031012	CPER 2023-2027- TOURS-LOCHES AMELIORATION PERFORMANCE (ETUDE)	2 000 000	75 000	1 000 000	725 000	200 000
2024	34031013	CPER 2023-2027 REOUVERTURE LOCHES CHATEAUROUX (ETUDE) FRET ET VOYAGEURS	1 030 000	-	330 000	400 000	300 000
2024	34031014	CPER 2023-2027 PARIS-CHATEAUDUN AMELIORATION PERFORMANCE	2 700 000	300 000	1 000 000	1 000 000	400 000
2024	34031015	CPER 2023-2027 CHARTRES COURTALAIN - REGENERATION SYSTEME EXPLOITATION (ETUDE)	2 900 000	500 000	900 000	1 300 000	200 000
2024	34031025	CPER 2023-2027 MELUN MORET (TRAVAUX)	2 100 000	550 000	850 000	420 000	150 000
2024	34031016	CPER 2023-2027 ORLEANS-TOURS (ETUDE ET TRAVAUX SIGNALISATION)	400 000	200 000	200 000	-	-
2024	34031017	LGV SEA- MUR ANTI- BRUIT	330 000	165 000	165 000	-	-
2024	34031020	ATELIER CHARTRES - RECONSTITUTION FONCIERE	7 000 000	1 000 000	5 000 000	1 000 000	
2024	34031021	CPER 2023-2027 TOURS - CHINON - OUVRAGE D'ART	13 900 000	500 000	1 000 000	4 130 000	4 130 000
2024	34031023	CPER 2023-2027 LIGNE BLANC ARGENT - TRAVAUX REA 2	8 400 000	1 680 000	6 300 000	420 000	
2024	34031024	CPER 2023-2027 PCLM IFTE	18 340 000	-	4 600 000	4 500 000	6 500 000

(\*) DM2 2023

**Le volume d'investissement au titre du patrimoine des lycées**, est estimé à 478 M€ pour la période 2024-2027.

Deux priorités majeures ont été mises en œuvre :

- la poursuite de l'accélération de la mise en performance énergétique des lycées
- la réalisation de deux lycées supplémentaires pour répondre à l'importante évolution des effectifs sur deux territoires de notre région.

Les crédits de paiements prévisionnels sont déclinés par activité comme suit :

	2024	2025	2026	2027
BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	31 476 000	44 198 373	47 858 000	37 990 000
MAINTIEN A NIVEAU DU PATRIMOINE DES LYCEES	42 792 000	45 442 000	50 020 800	42 959 000
PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	17 532 000	23 239 000	48 438 000	45 830 000

Une montée en puissance des crédits liés à la performance énergétique dans les lycées est prévue avec des crédits estimés à 122 M€ sur 2024-2027 dont 99 M€ liés à de nouvelles ouvertures d'AP.

- 23 M€ au titre des AP récurrentes liées à la performance énergétique
- 57 M€ au titre du nouveau CPE 2025
- 18,6 M€ concernant la solarisation des lycées.

Pour rappel, les autorisations de programme pour les deux nouveaux lycées construits dans ce mandat ont été abondées de 26 M€ dans le cadre du budget primitif 2023.

- Lycée J. Baker (Hanches) : AP réévaluée à 6 M€ en raison de l'impact de l'inflation sur les équipements et les travaux.
- Lycée de Châteauneuf sur Loire : AP réévaluée à 79,42 M€ intégrant les études, les travaux et les équipements ainsi qu'une évaluation du coût de l'inflation avec une livraison prévue en 2027.

Le besoin d'investissement dans les IFSI est également réévalué pour accompagner la forte évolution décidée des places de formation ouvertes.

Le montant prévisionnel des opérations restant à financer entre 2024 et 2027 s'élève à 69,2 M€. Les projets significatifs relevant de décisions déjà prises concernent :

Opération	Montant AP/AE	2024	2025	2026	2027
RESTRUCTURATION IFSI CHALETTE MONTARGIS	4 100 000	150 000	1 100 000	1 600 000	700 000
IFSI CHATEAUROUX - RELOCALISATION	14 400 000	6 000 000	2 500 000	200 000	-
IFSI BLOIS RECONSTRUCTION	1 750 000	1 750 000	5 600 000	4 000 000	4 000 000

Deux projets dont les phases études ont été lancées mais qui n'ont pas encore donné lieu à une décision de l'Assemblée régionale concernant les phases travaux sont par ailleurs envisagés en inscription au BP 2024 :

Opération	Montant AP/AE	Montant de la revalorisation demandée	2024	2025	2026	2027
IFPM ORLEANS EXTENSION	2 500 000	23 400 000	300 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000
IFSI CHARTRES RELOCALISATION	750 000	4 750 000	1 100 000	2 200 000	1 800 000	400 000

## B. Un pilotage resserré de l'autofinancement et de la capacité de désendettement

Les orientations budgétaires pour 2024 traduisent les priorités portées par l'exécutif régional de poursuivre l'effort d'investissement, dans un contexte d'augmentation des charges de fonctionnement et d'un dynamisme plus faible des recettes, afin de préparer notre Région à un nouveau plan de développement en lien avec les transitions environnementales et socio-économiques.

Pour rendre financièrement réalisable cette trajectoire, il est impératif de protéger les marges de manœuvre financières de la Région en maintenant un niveau élevé d'autofinancement (et donc d'épargne brute) et une capacité de désendettement lors de l'établissement du budget primitif comprise entre 7 et 8 ans maximum, cadre de référence dont s'est dotée la Région au début du présent mandat.

Pour que cette trajectoire soit clairement comprise, il est nécessaire de rappeler que la situation de la Région à l'égard de son endettement est encore marquée, jusqu'en 2025, par le portage de la dette TET.

En effet, la Région assure le portage de l'acquisition des rames pour les Trains d'Equilibre du Territoire (TET) depuis 2018, en finançant jusqu'en 2025 soit le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes attendues de l'AFIFT. Ce portage financier, s'il a un impact fort sur la période considérée, reste néanmoins transitoire ce qui amène à raisonner sur une dette hors portage TET pour rendre compte de la trajectoire réelle de la dette régionale.

Du fait du décalage entre l'échéancier de versement de la contribution AFITF et celui de la convention d'acquisition du matériel Regio2N, la Région a donc dû assurer, depuis 2018, un portage financier qui se traduit par une augmentation de la dette régionale dont le maximum, en termes de capital restant dû, a été observé début 2023 avec un montant de 113,7 M€, le besoin de financement, sur cette même année, ayant été le plus élevé de l'ensemble de la période avec un emprunt réalisé de 98,4 M€.

(En M€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DEPENSES</b>	51	26,5	20,4	124,6	215,9	1,5	13,9	0
<b>RECETTES</b>	24,1	24,9	23,6	134,6	117,5	33,8	72,8	28,7
<b>EMPRUNT REGION</b>	<b>26,9</b>	<b>1,6</b>	- 3,2	- 10	<b>98,4</b>	- 32,3	- 58,9	- 28,7

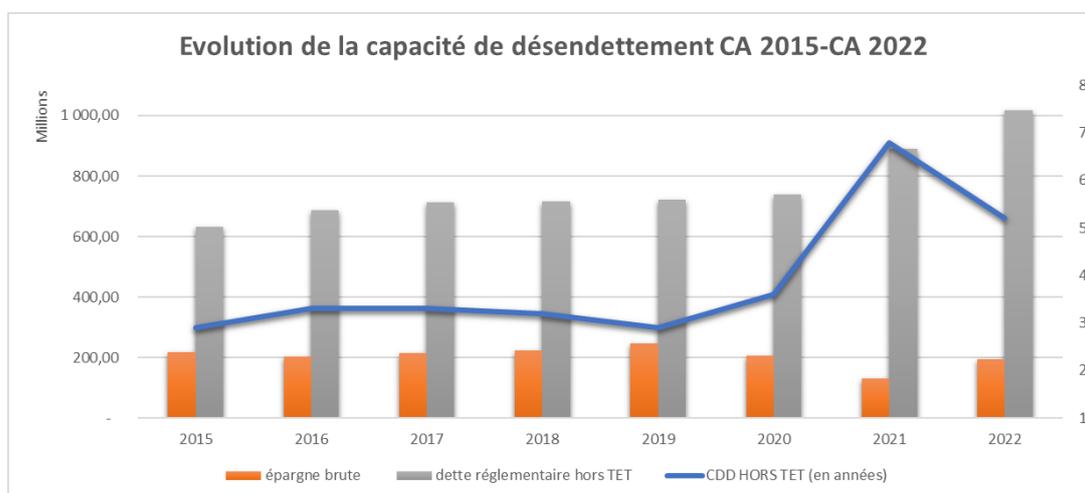
Hors passation de futurs nouveaux avenants en recettes et en dépenses qui viendraient modifier l'économie du portage actuel, cet encours devrait s'éteindre sur les deux prochains exercices avec un capital restant dû de 81,4 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024 puis 22,5 M€ en 2025, somme intégralement remboursée sur cette même année.



S'agissant du coût global de ce portage, toutes choses égales par ailleurs, on peut affirmer aujourd'hui qu'il a été maîtrisé puisque la totalité des financements inhérents à ce dernier a été contractualisée au maximum en février 2023 soit avant la hausse des taux directeurs générant la hausse des taux d'intérêts. Il était particulièrement important de contractualiser les derniers financements rapidement car ce portage s'assoit sur des maturités courtes (généralement inférieure à 5 ans), lesquelles sont les plus impactées par la hausse des taux courts.

Au demeurant, le coût global de ces emprunts aujourd'hui chiffré à moins de 1 M€ (frais financiers et commissions confondues) est largement contenu dans l'enveloppe initiale de la compensation complémentaire prévue dans la convention recettes actuellement signée avec l'AFIFT soit 3,5 M€ dont le versement forfaitaire est prévu sur l'exercice 2025.

Sans intégrer la dette transitoire liée au portage du TET, l'évolution de la capacité de désendettement de la Région est la suivante :



Le pilotage mis en place pour la durée du mandat de l'autofinancement et de la capacité de désendettement doit être resserré pour faire face au contexte spécifique de préparation de l'exercice 2024.

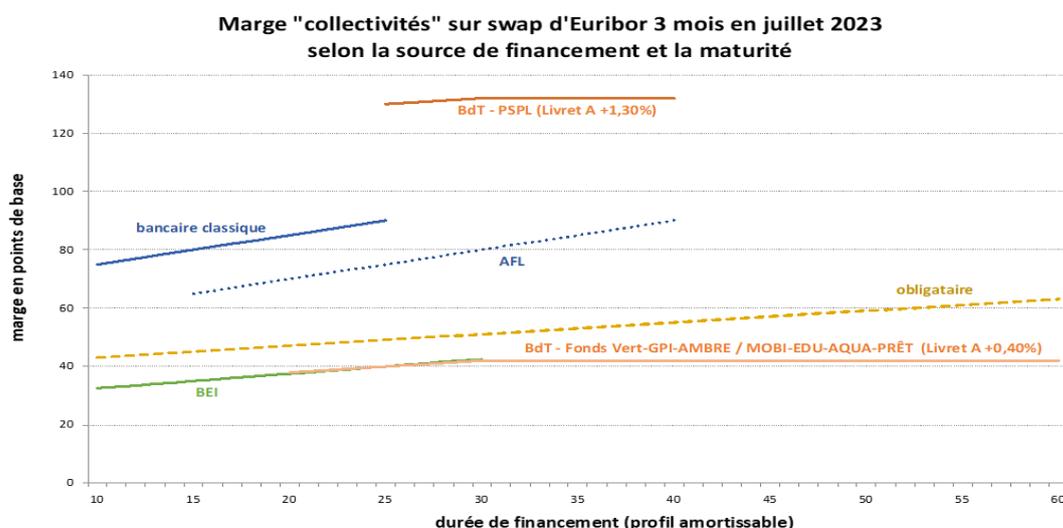
Comme exposé auparavant, celui-ci se caractérise par une augmentation rapide des charges avant les arbitrages qui seront proposés au vote de l'Assemblée (+75 M€, tant sur les politiques de transport ou de formations sanitaires et sociales que sur les dépenses liées à la masse salariale et aux frais financiers). Dans le même temps, faute d'une fiscalité adaptée aux compétences régionales, les recettes régionales évolueraient au mieux de +24 M€, portées pour l'essentiel par la TVA.

Cet effet de ciseau redoutable pour l'autofinancement, alors que les besoins de politiques publiques sont toujours plus prégnants, nécessite, en dehors de la réponse à apporter par l'Etat, que la Région conserve sa capacité à investir en maintenant son équilibre budgétaire.

Aussi est-il proposé d'augmenter la fiscalité des cartes grises mais le budget primitif 2024 est également préparé en actionnant l'ensemble des leviers qui garantissent la soutenabilité de l'action régionale : optimisation des cofinancements, notamment européens, efficacité des politiques publiques, simplification des dispositifs ou encore priorisation des investissements.

### C. Une gestion au plus près des besoins de financements

La Région va signer, en fin d'année, une nouvelle enveloppe avec la Banque Européenne d'Investissement. La précédente enveloppe émergeait sur une thématique Education, cette nouvelle enveloppe est aujourd'hui dédiée au financement des mobilités durables avec deux axes structurants du budget régional : l'acquisition de matériels roulants et les investissements relatifs aux infrastructures. L'instruction a permis de dégager une enveloppe de 600 M€ d'investissements qui seront financés à hauteur de 320 M€ via cette nouvelle convention. Outre la souplesse que procure le financement BEI, ce dernier permettra à la Région de se financer à des conditions de marges actuellement les meilleures.



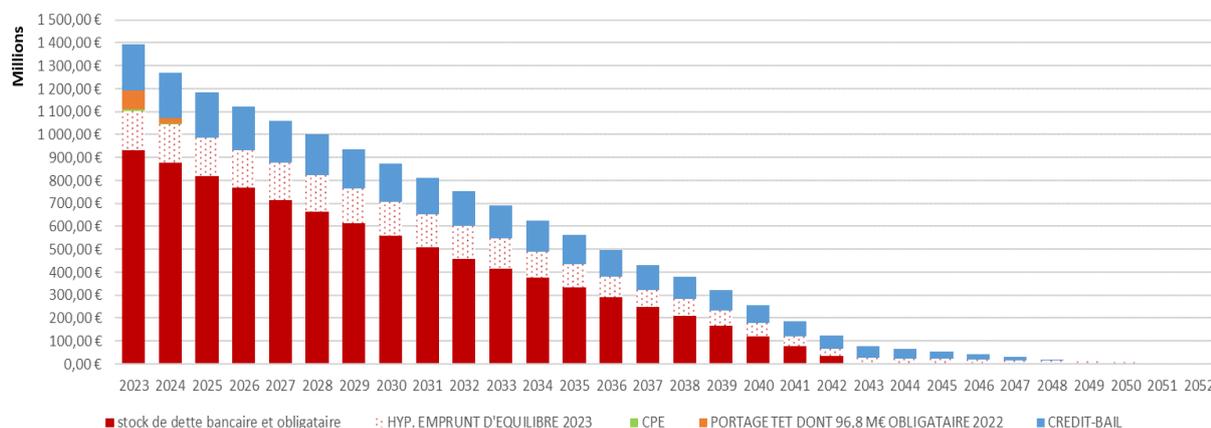
Une piste de financement complémentaire pourrait être recherchée via les modalités d'intervention de la Banque des Territoires en ciblant soigneusement certaines enveloppes qui pourraient faire le relais et/ou le complément du contrat BEI à venir. En effet, comme le montre le graphe ci-dessus, la hiérarchie des financements, compte tenu du contexte de marchés, a été bouleversée. Ainsi, alors qu'hier le financement via l'obligataire proposait les meilleures conditions, aujourd'hui les marges offertes par la BEI ou la Banque des Territoires peuvent pousser à envisager un nouveau mix bancaire / obligataire qui permettrait d'optimiser globalement l'encours. L'obligataire restera cependant un outil important de mobilisation des financements nécessaires au programme d'investissement régional.

Dans une démarche assimilable à celle de la BEI, s'agissant de la Banque des Territoires, c'est dans une logique de financement de projets qu'il faudrait s'inscrire en ciblant prioritairement les financements « transformation écologique » de la BdT.

Un axe de travail qui convient enfin d'aborder est celui du « verdissement » des sources de financement. Ainsi, les financements obligataires « green » ou les prêts verts sont de plus en plus développés pour répondre à la fois aux engagements forts des collectivités en termes de développement durable et en proposant aux investisseurs des projets répondant à des critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance). La demande des banques ou des investisseurs s'accroît. Même si l'écart de marge est actuellement peu visible, cet écart pourrait s'intensifier dans le futur permettant à la Région de bénéficier de conditions de financements « green » plus favorables dans la durée que celles proposées dans le cadre des financements « classiques ».

Les prévisions de l'évolution de l'encours de dette s'établissent comme suit.

L'extinction de l'encours actuellement en place incrémenté d'une hypothèse de contractualisation 2023 autour de 170 M€ revêt aujourd'hui le profil suivant :



Sous ces hypothèses, le capital restant dû (hors TET) pourrait atteindre 1,109 Md€ fin 2023. En incluant l'encours TET et les engagements relatifs aux crédits-baux, l'encours global serait alors porté à 1,395 Md€.

Autre conséquence de la conjoncture actuelle et notamment de la montée des taux court terme, les coûts financiers liés à la trésorerie qui étaient auparavant quasi nuls ou très minimes sont aujourd'hui à maîtriser et nécessitent un pilotage soutenu de la trésorerie.

Les lignes de trésorerie vont faire l'objet de renouvellements fin 2023 et début 2024, des NEU CP pourraient être à nouveau négociés selon les conditions proposées et le niveau des taux courts. L'objectif de « trésorerie zéro » est redevenu un axe d'une bonne gestion financière de la collectivité et le pilotage de la trésorerie a été renforcé à tous les niveaux de la chaîne de gestion de trésorerie de manière à réduire au maximum le coût de portage annuel.

#### D. Le pilotage des engagements pluriannuels

L'ouverture des autorisations est une décision politique déterminante pour la trajectoire financière puisqu'elle permet l'engagement des dépenses futures.

Tout comme l'évolution de l'endettement, la présentation de l'évolution du stock des autorisations de programme et d'engagement est donc une obligation réglementaire des orientations budgétaires.

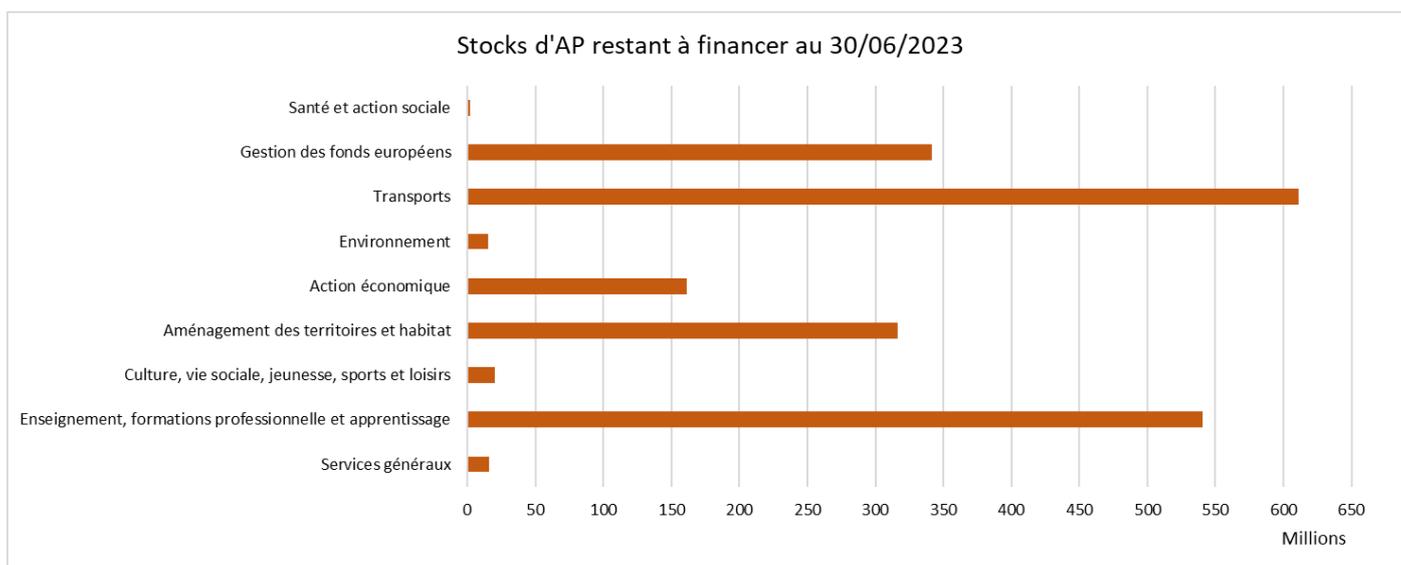
Dans un contexte de pilotage plus resserré de la trajectoire budgétaire, la connaissance de la réalité des engagements pluriannuels de la Région revêt une importance plus stratégique que par le passé et conditionne la capacité de l'Assemblée régionale à mesurer l'impact pluriannuel de ses décisions en matière d'autorisations de programme et d'engagement.

Les ouvertures d'enveloppes pluriannuelles permettent également d'avoir une vision sur plusieurs années des engagements pris, de suivre leur réalisation échelonnée sur plusieurs exercices et améliorer la lisibilité du budget en calibrant au mieux les crédits de paiement affectés à chaque exercice.

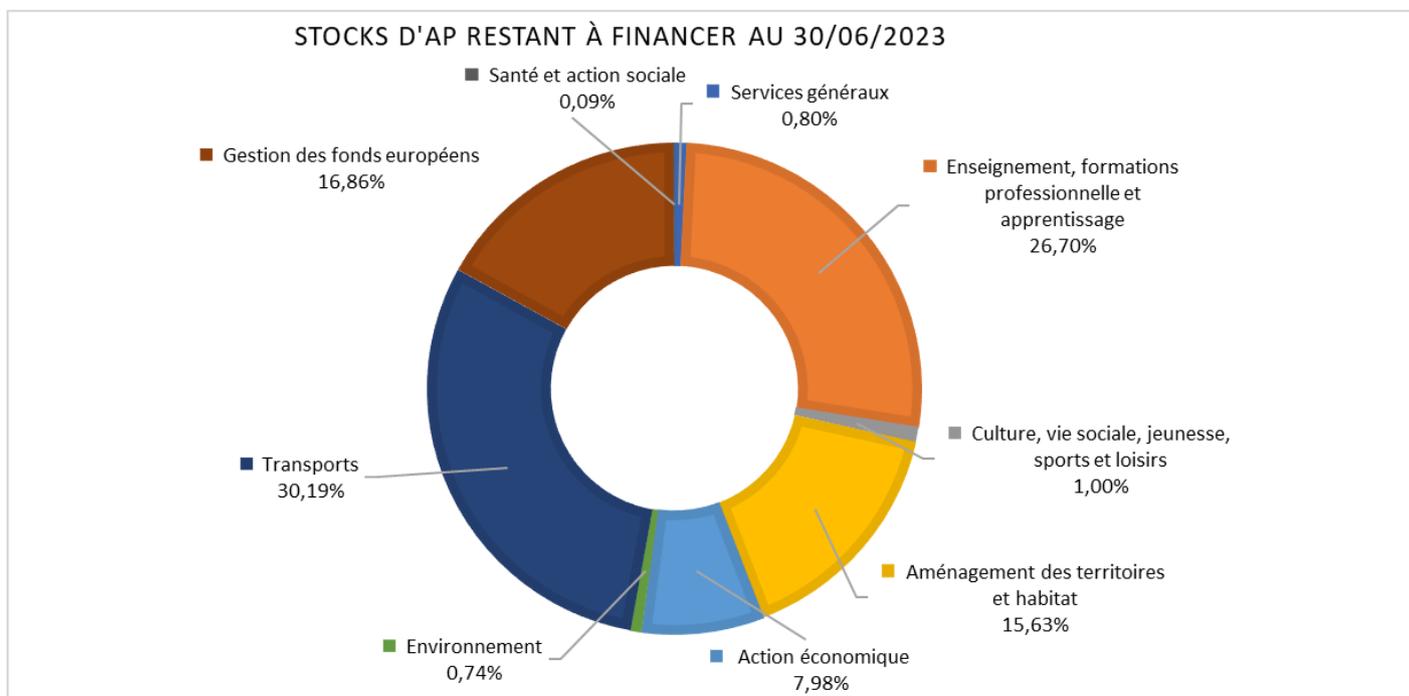
Pour illustrer les impacts en crédits de paiement sur les budgets futurs en fonction des décisions déjà prises, plusieurs graphiques vous sont présentés. Les données intègrent les ouvertures d'AP/AE votées au BP 2023 et en DM1 2023.

#### Stock en investissement

Au 30 juin 2023, les montants affectés en investissement restant à réaliser représentent plus de 2 milliards.



Une ventilation du stock d'AP restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris qui se traduisent dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques. Ce stock restant à financer se traduit principalement dans les politiques liées aux transports et à l'enseignement :



La représentation en volume du stock d'engagements résultant des AP ouvertes sur les années antérieures et celles ouvertes en 2023 (BP et DM1) peuvent s'illustrer par des affectations massives effectuées sur les politiques les plus représentatives.

#### Transports

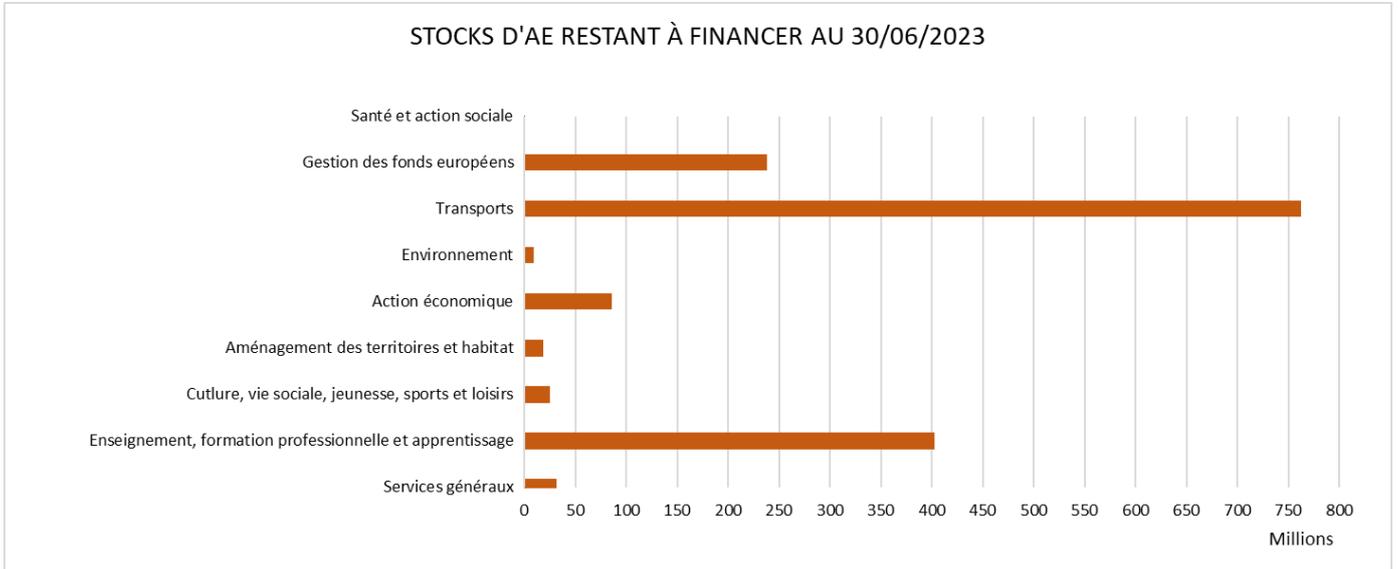
- AP votée en 2021 : pour l'acquisition regio2N premium Beauce pour 139 M€ et la nouvelle programmation des fonds UE 21-27 pour 167,7 M€
- AP votée en 2022 pour l'acquisition et rénovation de trains pour environ 160 M€ restant à financer.

#### Enseignement

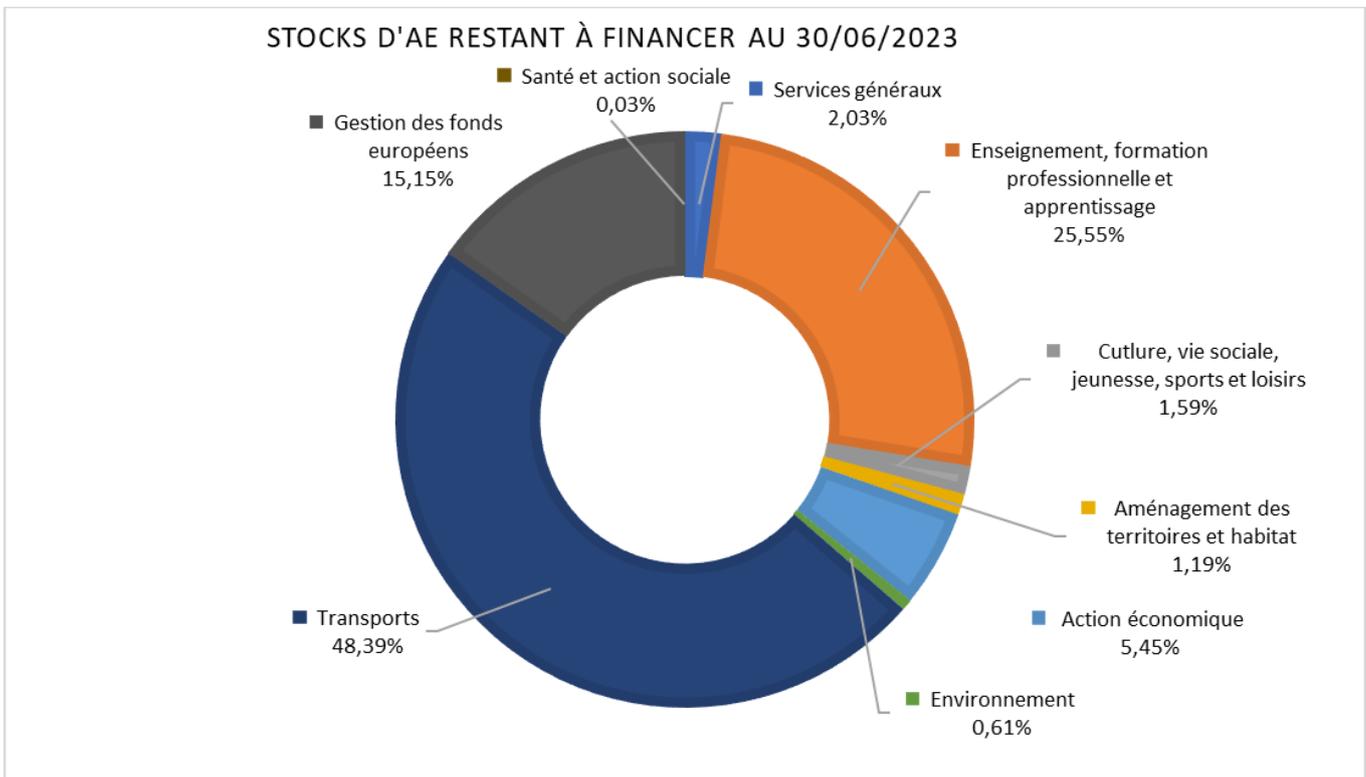
- AP votée et réabondée en 2023 pour le nouveau lycée Joséphine BAKER à Hanches pour la porter à 66 M€ avec un reste à mandater de 3,3 M€.
- AP votée et réabondée en 2023 pour le nouveau lycée de Châteauneuf sur Loire pour la porter à 79,4 M€ avec un reste à mandater de 76 M€.

## Stock en fonctionnement

Au 30 juin 2023, les montants affectés en fonctionnement restant à réaliser représentent 1,575 milliard.



Une ventilation du stock d'AE restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris qui se traduisent dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques. Ce stock restant à financer se traduit principalement sur les politiques transports et formation professionnelle :



La représentation en volume du stock d'engagements résultant des AE ouvertes sur les années antérieures et celles ouvertes en 2023 (BP + DM1) peuvent s'illustrer par des affectations massives effectuées sur les politiques les plus représentatives.

Plus de 630 M€ affectés restant à financer pour les DSP transports, les contrats étant généralement établis sur 10 ans, notamment pour les DSP du Loiret (231 M€), du Cher et de l'Indre (89,6 M€), du Loir et Cher (80 M€), de l'Indre et Loire (120 M€) et de l'Eure et Loir (118 M€).

Enfin, près de 55 M€ restent à financer sur les affectations relevant des ouvertures liées au PRIC en 2019 et au PACTE en 2022.

Les règles de caducité mises en place en application du dernier règlement budgétaire et financier vont renforcer une maîtrise des stocks restant à financer, notamment pour les ouvertures d'enveloppes récurrentes pour les dispositifs ou opérations annuelles (caducité d'un an). Les règles d'affectation corrélées au niveau des engagements à prendre dans l'année pour un dispositif ou un projet vont permettre d'améliorer le pilotage de la dépense, notamment sur les budgets futurs et ainsi contribuer à améliorer la trajectoire financière de la collectivité.

## E. Des dépenses de personnel pour répondre aux défis du territoire

### **L'évolution des effectifs : réussir à intégrer de nouvelles compétences et répondre aux priorités de l'action publique régionale**

L'évolution contenue des effectifs au sein de la collectivité a été marquée par plusieurs éléments qui se sont concrétisés sur l'exercice 2023 :

Tout d'abord, le transfert de compétences de l'Etat en matière de gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Durable) puisque la Région est dorénavant autorité de gestion pour ces crédits sur le territoire régional.

Ensuite, la pérennisation de l'expérimentation en matière d'orientation avec la création de six postes d'ingénieur d'orientation qui étaient, jusqu'alors, mis à la disposition de la collectivité par l'Etat.

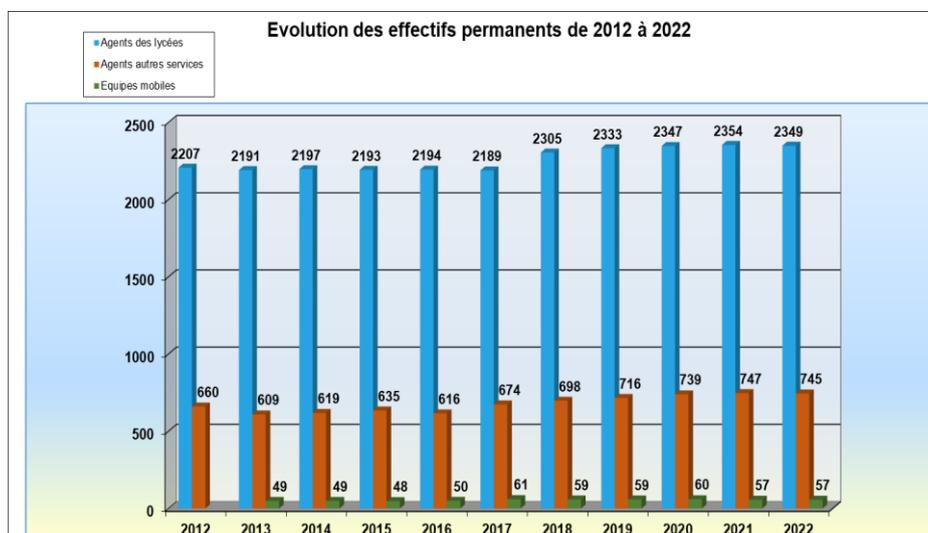
Par ailleurs, l'engagement fort de la collectivité pour être au plus près de acteurs locaux a également conduit à l'émergence des Maisons de la Région qui dans, la continuité des Espaces Région Centre (ERC), ont vu leurs moyens et leur périmètre d'actions augmentés dans une logique de territorialisation des interventions de la collectivité.

Enfin, l'ouverture du Lycée Joséphine BAKER, qui constitue un fait marquant de la rentrée scolaire 2023, a nécessité le recrutement d'agents pour assurer le fonctionnement de ce nouvel établissement ainsi que l'accueil des élèves et de la communauté éducative.

Pour autant, en 2024, l'évolution des effectifs devrait être contenue et les créations de postes limitées à des initiatives, des programmes ou des projets bornés dans le temps et ne concernant que des emplois non permanents.

## Éléments de synthèse sur les effectifs présents au sein de la collectivité

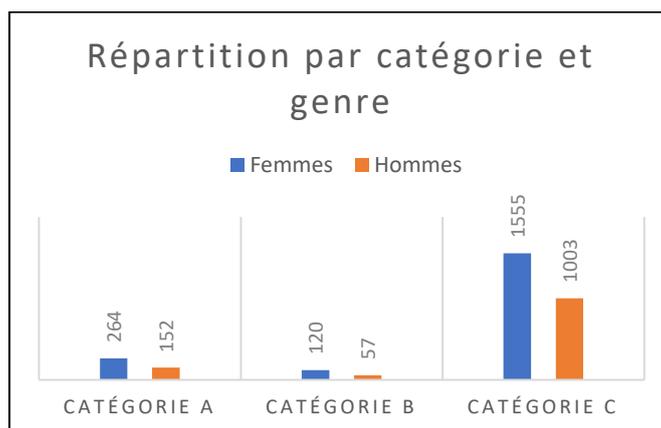
Dans le Bilan social de l'exercice 2022, au 31 décembre 2022, l'effectif total de la collectivité est de 3 510 agents dont 3 151 sur des emplois permanents.



Ainsi, au sein de la collectivité, parmi les collaborateurs sur emplois permanents, 745 exercent leurs fonctions au siège, 2349 dans les lycées et 57 agents sont en équipes mobiles, au service de l'ensemble des lycées.

### Effectifs sur emplois permanents

Les graphiques ci-dessous prennent en compte tous les agents sur emplois permanents au 31 décembre 2022 (hors renforts, remplacements, collaborateurs de cabinets, groupes politiques et droit privé).



## **Une évolution de la masse salariale liée aux contractualisations, aux nouvelles compétences (BP 2023) et contrainte par les décisions nationales.**

Le budget primitif consacré aux ressources humaines en 2023 s'est établi à 163,474 M€, articulé autour de quatre activités :

- **Payer les agents et gérer leur carrière** (158,250 M€) comprenant les différents éléments composant la rémunération dont le traitement indiciaire brut (TIB), mais aussi les compléments de traitement (la Nouvelle Bonification Indiciaire, le Supplément Familial de traitement), le régime indemnitaire (RIFSEEP), les charges patronales (CNRACL, Caisse des Dépôts, URSSAF, IRCANTEC, CNFPT, Fonds National d'Aide au Logement, versement transport...). Cette activité intègre également le recours aux personnels intérimaires et aux associations intermédiaires.
- **Développer les compétences et l'accompagnement des agents** (1,185 M€) regroupe principalement les dépenses relatives à l'accompagnement professionnel (dont la démarche Mad'in), le recrutement ainsi que la formation des agents de la collectivité (hors formations financées par les cotisations versées au CNFPT)
- **Assurer la Prévention, la santé et la sécurité au travail** (0,988 M€) comprend les dépenses relatives à la prévention, avec notamment l'accès à un service social, à la santé (frais médicaux) et les démarches de prévention (diagnostic, équipement etc.)
- **Mettre en œuvre la Politique d'Action Sociale** (3,051 M€) intégrant les dépenses en matière d'action sociale qui ne passent pas par la paie (subvention au COS, Prestataire PLURELYA, tickets restaurant principalement).

La masse salariale apparaît en hausse de 3,5% entre les BP 2022 et 2023. L'ensemble des dépenses « ressources humaines » représente 15,1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. A titre de comparaison, au niveau national, le taux moyen pour les collectivités régionales (régions hors CTU) s'établit à 17 %.

Si cette hausse du budget s'explique, pour partie, par les décisions de la collectivité en matière de création de postes, elle prend également son origine dans les différentes mesures nationales prises en matière de pouvoir d'achat (hausse du point d'indice, revalorisation des bas salaires et du SMIC notamment). Ces mesures intervenues en 2022 et 2023 ont un impact fort sur la masse salariale.

Particulièrement attendus par les agents publics dans un contexte de forte inflation, ces mesures sont bien évidemment prises en compte par la collectivité. Ainsi, la hausse de 1,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 représente sur une année complète 1,5 M€ de dépenses supplémentaires sur la masse salariale de la collectivité.

## **Les orientations pour 2024 : une politique RH garante du service public et reconnaissant l'engagement quotidien des agents**

La préparation du BP 2024 s'effectue dans un contexte particulier avec une inflation soutenue qui pèse sur les dépenses de la collectivité comme sur le quotidien des agents.

Ainsi, les exercices des années 2022 et 2023 ont donné lieu à des mesures nationales à destination, d'une part, des bas salaires mais également à l'ensemble des agents. Ainsi, la hausse du point d'indice de 5% sur les deux dernières années impacte fortement la masse salariale de la collectivité.

Le soutien aux plus bas niveaux de salaires conduit par ailleurs à un tassement des rémunérations qui, malgré une refonte très limitée des grilles indiciaires en juin 2023, pose une véritable question sur le déroulement de carrière et sur l'attractivité de la fonction publique. Dès lors, un chantier sur le déroulement de la carrière des agents et plus globalement sur l'attrait des emplois et de la fonction publique territoriale a d'ores et déjà été annoncé par le gouvernement. Les conclusions de ce chantier ne seront certainement pas sans conséquences sur le budget de la collectivité.

Après les différents transferts de compétences et la territorialisation des interventions de la collectivité (Maison de la Région et Lycée Joséphine BAKER), l'évolution des effectifs devrait se stabiliser en 2024. Pour autant, à plus long terme, l'ouverture du prochain Lycée à Châteauneuf-sur-Loire est identifiée dans la programmation pluriannuelle.

Un des enjeux majeurs en matière de politique RH demeure le vieillissement important des agents avec une pyramide des âges préoccupante, notamment pour les agents des lycées, confrontés aux effets du recul de l'âge de départ à la retraite.

Au-delà du glissement vieillesse technicité, le budget primitif va donc nécessairement prendre en compte les mesures annoncées qui vont contribuer à l'augmentation de la masse salariale de la collectivité. Ainsi, sur une année pleine, l'augmentation du point d'indice (1,470 M€) et la revalorisation des grilles C1 et B1 (230 K€) représente un coût de 1,7 M€.

A ces mesures applicables dès 2023, s'ajoute les 5 points d'indice attribués à tous les agents à compter du 1er janvier 2024. Le coût de cette dernière mesure s'établit à 1,065 M€ pour l'année.

La prospective 2024 intègre également les modalités spécifiques du régime indemnitaire avec le déploiement de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche du RIFSEEP sur une année pleine mais aussi l'application de l'intégralité du RIFSEEP aux contractuels de plus de deux ans (contre 50 % en 2023), pour un coût estimé à 600 K€.

Enfin, les chiffres prennent en compte les différentes entrées du personnel étalées tout au long de l'année 2023 avec une projection sur une année pleine en 2024.

Sur l'exercice 2023, la masse salariale a été votée à hauteur de 158,250 M€. Les différentes hypothèses représentent une hausse de 7,750 M€ soit une masse salariale prévisionnelle de 166 M€.

En plus de la masse salariale, le budget RH comprend les 3 autres activités qui représentent 5 M€ et dont les montants devraient peu augmenter.

Ainsi, le budget RH 2024 pourrait s'établir pour le BP 2024 à 171 M€.

#### **4. Proposition du Président**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 19 octobre 2023, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2024.